

GUIDE SANITAIRE DE REPRISE

valable jusqu'au 30 octobre 2020

La réouverture des clubs est une priorité mais les modalités de reprise sont réglementées conformément à la loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire* et aux décrets des 10 et 17 juillet 2020.

Le protocole sanitaire tient compte des caractéristiques de notre population, chacun devant se sentir responsable et concerné par ces mesures et leur application.

Ce guide est susceptible de modifications au fur et à mesure de la publication des décrets, arrêtés et circulaires prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

** attention, état d'urgence maintenu en Guyane et à Mayotte.*

Les textes **en rouge** énoncent des obligations, en noir des préconisations, **en bleu** les mises à jour.

**En respectant ces consignes,
vous exprimerez la solidarité qui vous anime.**

CADRE LÉGAL

Protocole sanitaire :

Si le club emploie un ou plusieurs salariés, application des règles de droit social en matière sanitaire.

Aucune décharge de responsabilité ne peut être demandée aux participants.

Rappel : Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet du département a toute autorité pour ordonner la fermeture d'un établissement.

Important : Possibilité d'obtenir une subvention « Prévention COVID » pour les fournitures sanitaires (achats effectués avant fin juillet) :

<https://www.associations.gouv.fr/une-subventionpour-aider-les-tpe-et-pme-a-prevenir-le-covid-19-au-travail.html>

ORGANISATION GÉNÉRALE

Nécessité de procéder au nettoyage des locaux avec les produits appropriés.

Nettoyage des surfaces touchées (poignées, interrupteurs ...) avant et après chaque séance.

Les participants doivent tous être licenciés ou identifiés par leur numéro de téléphone ou leur adresse mail.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- À ne pas se présenter s'il présente les signes décrits par le ministère (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale).
- À prévenir sans délai le club s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club s'engage lui-même à prévenir tous les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur - anonyme - de virus.

La mise en place d'un système de paiement limitant la manipulation d'espèces ou de tickets est recommandée.

Pas de rassemblement **de groupes en station debout** dans les locaux

Distanciation physique (1m) à l'extérieur et à l'intérieur.

Désignation d'un responsable Sécurité Sanitaire (arbitre, dirigeant, médecin, joueur volontaire...) chargé de rappeler les règles en début de séance et de faire respecter les mesures sanitaires spécifiques.

Affichage des mesures dans le club.

Diffusion recommandée d'un protocole « joueur » par mail à chaque membre du club.

Port du masque obligatoire pour les déplacements et à la table, à l'intérieur du club. Chaque joueur vient avec son masque.

Visière autorisée mais avec masque.

Gants fortement déconseillés.

Solution ou gel hydro-alcoolique à disposition -a minima- à l'entrée du club et de chaque salle.

GESTION DE L'ESPACE ET ÉQUIPEMENTS

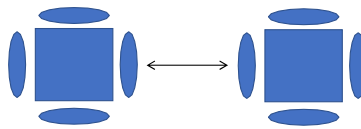
Notre engagement est de **GARANTIR une distanciation physique de 1m** en TOUTES circonstances, assis ou debout.

Les masques doivent être portés systématiquement par tous (sauf moments de consommation de boisson ou nourriture).

Mise en place de **cloisons écrans** sur chaque table (plexiglass, polystyrène cristal). Cet équipement ne dispense pas du port du masque à la table.

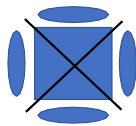
Et/ou distanciation des joueurs par rajout d'un plateau en plastique ou en contreplaqué, 1,1 m x 1,1 m sur chaque table. Cet équipement ne dispense pas du port du masque à la table.

Distance entre deux tables contigues



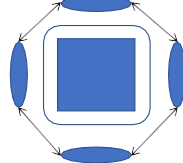
Pour assurer 1m entre les deux joueurs, il faut à peu près 3m entre les deux tables (pour tenir compte des mouvements)

Cas N°1



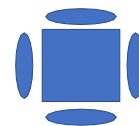
Les croisillons posés sur cette table normale permettent de compenser l'absence de distanciation entre les joueurs de la même table et servent de barrière

Cas N°2



Le plateau de 1,1m permet d'assurer une distanciation de 1m entre les 4 joueurs et n'oblige pas les croisillons

Cas N°3

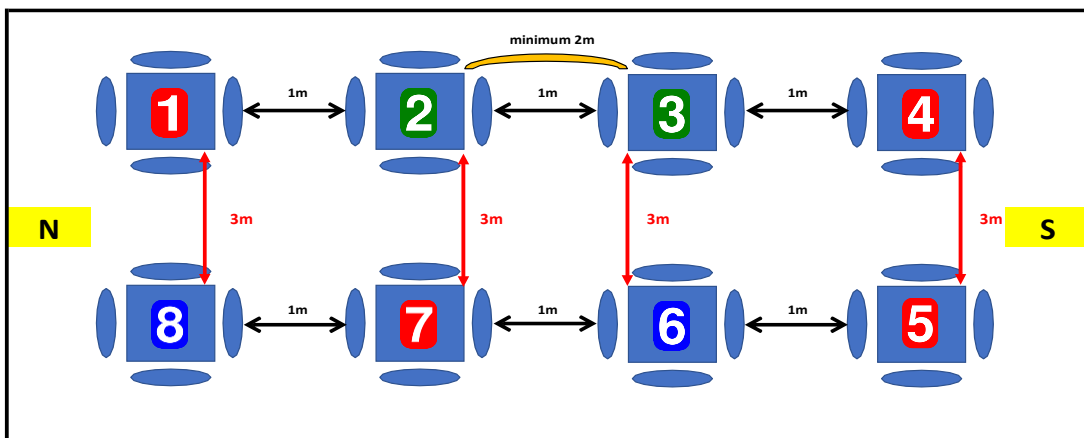


Quand on n'installe NI croisillons, NI plateau le jeu ne peut pas se faire SANS MASQUES

Pour une sécurité maximale, dans tous les cas le port du masque est obligatoire

Quel que soit le dispositif, **le port du masque est obligatoire.**

A quoi correspond la différence de distance entre les joueurs (1m) et entre deux tables



Notre engagement est de garantir une distanciation physique de 1m en TOUTES circonstances

Les joueurs NS étant FIXES, la distance entre les joueurs de deux tables dos à dos doit être de 1m

Les joueurs EO bougent et changent de position, le couloir de l'arbitre doit être libre....

La distance entre les tables doit être de 3m ce qui laisse une constante de 1m entre les joueurs

L'activité bar est autorisée, dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation.

Portes ouvertes pour éviter la manipulation des poignées.

Aération régulière.

Climatisation non recommandée sauf si l'installateur garantit son bon fonctionnement dans le cadre des instructions gouvernementales.

Désinfection des sanitaires par chaque utilisateur, mise à disposition de

lingettes désinfectantes.

Nettoyage des sanitaires par le club au minimum une fois par jour.

Instaurer un sens de circulation avec un protocole d'entrée et de sortie de club.

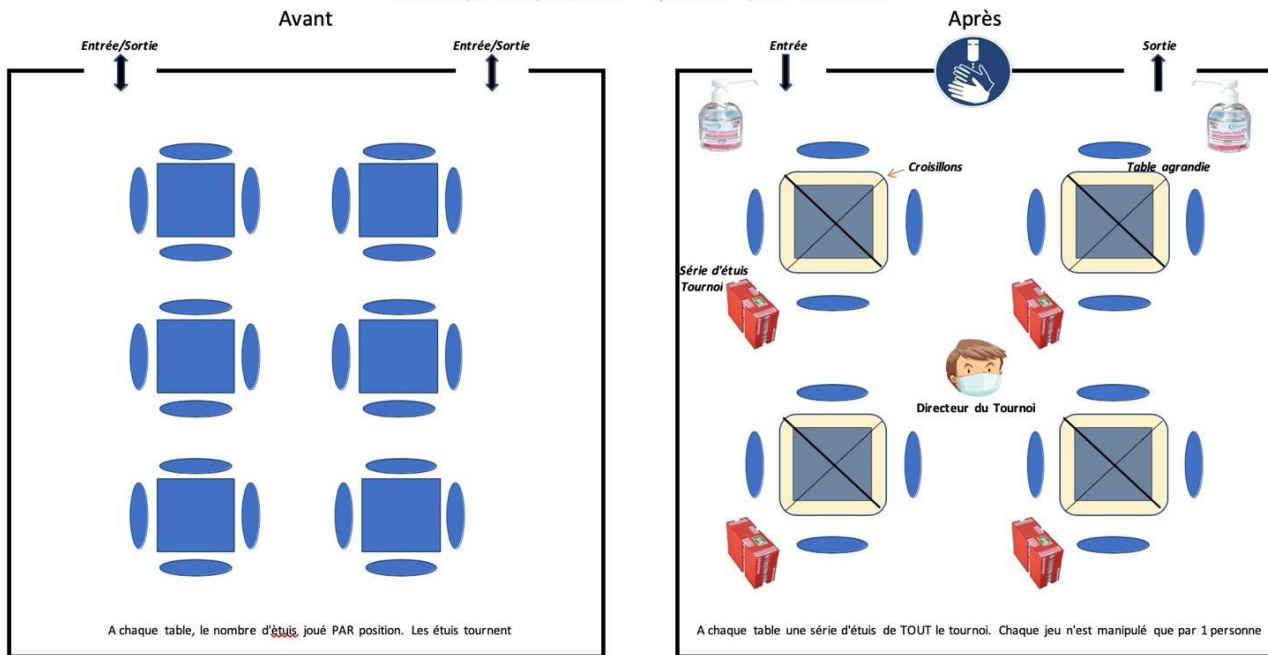
Retirer tout affichage superflu.

Respecter les consignes d'affichage du protocole sanitaire (*détails ci-joint*).

Plus de magazines ni de documents à disposition.

NB important : en l'état de la législation, le préfet a des pouvoirs étendus pour réglementer le port du masque. Si **localement** une entité obtient l'autorisation préfectorale écrite de ne pas porter le masque, cette décision s'applique alors pour celle-ci.

Un exemple d'implantation « optimale » pour un tournoi



GESTION DU JEU

Les kibbitz sont autorisés sous réserve de port du masque.

Tous les joueurs doivent porter un masque.

Chaque joueur se voit attribuer une bidding-box.

La Bridgemate est utilisée par un seul joueur de la table, qui le nettoie en début et fin de séance. En l'absence de Bridgemate, les résultats sont notés par une seule personne qui apporte son stylo personnel, et ne le prête pas.

Nettoyage des tables et écrans à chaque mouvement, éventuellement les accoudoirs de sièges (*vaporisation avec de l'alcool ménager*).

L'ensemble de ces mesures pourra être adapté aux activités d'enseignement, sous réserve de respecter les mesures de distanciation physique et les gestes « barrière ». **Le port du masque est obligatoire en cours.**

PROTOCOLE D’AFFICHAGE

A l’entrée :

- Protocole sur les mesures concernant le sens de circulation dans le club.
- Protocole des gestes-barrière et de la distanciation physique, y compris la mention "Port du masque obligatoire".

Dans les salles d'activité :

- Protocole concernant les gestes barrières et la distanciation sociale.
- Protocole propre au bridge, et notamment avertir les participants qu'ils seront priés de quitter le club à tout moment si non-respect des règles sanitaires en vigueur et ce, sans pouvoir faire appel devant un quelconque organe disciplinaire.
- Rappel sur les populations à risques et que faire en cas de symptômes.

Dans les toilettes : protocole sanitaire sur l’usage des lieux.

Merci aux différents Comités, clubs pour leurs suggestions ainsi qu’à tous(tes) les bridgeurs(es) qui nous ont fait des propositions.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Lavez-vous très régulièrement
les mains**



**Toussez ou éternuez
dans votre coude**



**Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

A.2

Protégez vous, Protégez les autres

RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE DE BASE



Et en cas d'action contaminante
Eternuement, manipulation carton
ou argent, poubelle, passage aux
toilettes



Vérifier bon état du lave mains, présence savon
BACTERICIDE et papier usage unique

4

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE

- 
- 1  **Mouillez-vous** les mains avec de l'**eau**
 - 2  **Versez** du **savon** dans le creux de votre main
 - 3  **Frottez-vous** les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**
 - 4  **Entrelacez** vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**
 - 5  **Nettoyez** également les **ongles**
 - 6  **Rincez-vous** les mains **sous l'eau**
 - 7  **Séchez-vous** les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique
 - 8  **Fermez** le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

A.4

Protégez vous, protégez les autres

Un masque n'est efficace que s'il est bien porté

Les étapes à suivre pour bien l'utiliser

Ne mettre un masque que lorsque cela est nécessaire

1. Se laver les mains

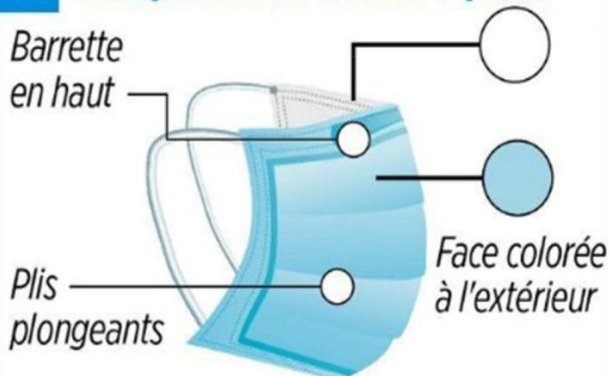


2. Prendre un seul masque



Par sa partie centrale externe

3. Respecter le sens de pose



4. Ne toucher que les extrémités des rubans



5. Bien positionner le masque



6. Ajuster la bande pour le nez



Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus

6

COVID-19

**ICI, LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus**

